

Croix-Rouge, qui emploie aussi bien du personnel non médical que du personnel spécialisé, et dans d'autres cliniques, notamment celles de soins prénataux.

Beaucoup de conjoints font indirectement du bénévolat en adhérant à l'un des nombreux groupements de femmes qui récoltent des fonds pour les nécessiteux.

Pour les conjoints qui désirent faire des études, le Adult Education Centre dispense des cours du soir dans des matières diverses: gestion du personnel, gestion de la production, comptabilité, marketing, économie, sténographie, anglais, swahili, français, arabe, dessin et peinture, lecture et rédaction, musique, droit et mathématiques. Tout le monde est admis. La langue d'enseignement est l'anglais.

L'Alliance française et le Goethe Institute offrent aussi des cours de langue, et le swahili est enseigné en privé et dans plusieurs instituts.

Employeurs éventuels

Tanzania Industrial Studies & Consulting Organization (T.I.S.C.O.)
International School of Tanzania
Ambassade des États-Unis
Caltex Oil Tanzania Ltd.
G.T.Z. (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)
The Beauty Clinic
Programme des Nations Unies pour le développement
Université de Dar es-Salaam
Haut-commissariat de Grande-Bretagne
Cooper & Lybrand

TUNISIE (Tunis)

Accord de réciprocité concernant l'emploi : non

Nombre approximatif de conjoints travaillant à titre d'employés recrutés sur place: 0

Poste de coordonnateur communautaire à contrat: oui

Poste d'infirmière diplômée à la mission: oui

Il est très difficile, voire impossible, pour les conjoints de trouver un travail rémunéré en Tunisie, vu que le pays a pour politique de donner la préférence aux Tunisiens. Il n'y a plus de débouchés pour les enseignants à l'école primaire ou secondaire, étant donné que la Tunisie a maintenant ses propres professeurs et qu'elle en envoie même à l'étranger. Les salaires sont beaucoup plus bas qu'au Canada.

Les Canadiens peuvent trouver un emploi dans des organismes internationaux comme l'OMS, les Nations Unies, CARE, HOPE et la FAO, mais ils doivent remplir certaines formalités administratives auprès des autorités tunisiennes pour pouvoir y travailler légalement.